



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin-N° 04/2007
SGDDI-N° 2359820
Date : 2007-08-02
A - M - J

Les bulletins de la sécurité des navires fournissent à la communauté maritime des renseignements relatifs à la sécurité.
Tous les bulletins sont disponibles à : www.tc.gc.ca/securitemaritime

Objet :

MONOXYDE DE CARBONE **Mesures de prévention et reconnaissance du danger**

Objectif

Un incident récent survenu en Colombie-Britannique a mis en évidence les risques associés à l'empoisonnement au monoxyde de carbone (CO.) Quatre personnes sur huit à bord d'un petit navire à passagers ont souffert d'un empoisonnement au CO lorsque des fumées provenant de soufflets en caoutchouc endommagés autour de la partie extérieure du moteur semi-hors-bord se sont propagées dans l'arcasse et dans la cabine. Bien que l'incident n'ait causé aucun décès, une personne souffre toujours de graves déficiences cognitives et de troubles d'habiletés motrices. La mort de quatre plaisanciers en Idaho dû à l'empoisonnement au CO souligne les dangers potentiels du CO tant pour les plaisanciers que pour les exploitants d'embarcations autres que de plaisance.

Ce Bulletin aidera les propriétaires et les exploitants de navire à prendre des mesures visant à se protéger ainsi qu'à protéger les autres personnes à bord et à reconnaître les symptômes de l'empoisonnement au CO.

Comment pouvez-vous vous protéger?

Installez un détecteur de CO de qualité marine conformément aux instructions du fabricant afin d'être alerté en cas d'accumulation de CO.

Connaissez les symptômes associés au CO et amenez immédiatement à l'air frais toute personne qui se plaint de souffrir de tels symptômes.

Connaissez les situations qui peuvent causer une accumulation de CO et évitez-les. Assurez-vous que les personnes à bord sachent qu'il ne faut pas s'asseoir ou se baigner dans les endroits où le CO peut s'accumuler.

Mots clés :

1. Monoxyde de carbone
2. Empoisonnement
3. CO

Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

AMSRA
Luc Tremblay
613-990-2068

Transports Canada
Sécurité maritime
Tour C, Place de Ville
11^e étage, 330 rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Pour ajouter ou changer votre adresse contactez : securitemaritime@tc.gc.ca
Les propriétaires de bâtiments commerciaux reçoivent automatiquement les bulletins.

Reconnaître le monoxyde de carbone (CO) et ses dangers

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et sans saveur produit au cours de la combustion incomplète de combustibles fossiles. Tout appareil qui brûle des combustibles fossiles (moteur à combustion interne, appareils de cuisson, appareil de chauffage, etc.) peut générer du CO. La densité du CO est presque identique à celle de l'air, donc ce gaz ne s'accumule pas au niveau du sol ou du plafond, mais se propage uniformément dans tout l'espace fermé. Le CO peut s'accumuler lorsque le navire se déplace à basse vitesse (effet de refoulement), si le tuyau d'échappement du moteur fuit ou est obstrué ou si les ouvertures d'aération de votre embarcation se trouvent à proximité des orifices d'évacuation d'air d'un autre navire.

Le CO interrompt l'approvisionnement en oxygène de l'organisme et, par conséquent, peut causer une maladie grave, des atteintes cardiaques ou cérébrales, voire la mort. Parce qu'on ne peut ni voir, ni sentir ni goûter le CO, vous ne saurez pas que vous respirez ce gaz et c'est pourquoi vous devez être conscient de ses effets.

On méprend souvent les symptômes du CO avec ceux de la grippe et du rhume – essoufflement à l'effort léger, légers maux de tête ou nausées. Lorsque les concentrations de CO sont plus élevées, les symptômes deviennent plus graves - étourdissements, confusion, maux de tête intenses, nausées, évanouissement au moindre effort effectué.

Pour en savoir davantage sur les pratiques recommandées permettant de prévenir dès le départ l'accumulation de CO, visiter le lien suivant :
<http://www.tc.gc.ca/securitenautique/nouvelles/co2.htm>